

26, Quai des Croisades - 30220 AIGUES-MORTES

## COMPTE RENDU

### Réunion du Conseil Communautaire

#### Séance du 25 juillet 2011

L'an deux mille onze et le vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA (arrivé pour l'élection du 3<sup>ème</sup> candidat à la vice-présidence) - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadjia PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Jean-Pierre SPIERO - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Yves FONTANET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET -

**Absents excusés :** M. Bruno ALBET - Mme Marie ROCA

**Secrétaire de séance :** Mme Laure PELATAN



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Laure PELATAN, est nommée secrétaire de séance.

Installation de 7 nouveaux délégués élus par le Conseil Municipal de St Laurent d'Aigouze en date du 18 juillet et étude des questions à l'ordre du jour.

#### Questions inscrites à l'ordre du jour

1. Election de trois Vice-présidents
2. Refonte de l'architecture des commissions thématiques
3. Election partielle, de membres parmi les 7 délégués de Saint Laurent d'Aigouze suite au renouvellement du conseil municipal, dans le respect de représentativité défini au début du mandat pour les commissions suivantes :
  - Commission d'appel d'offres (1 titulaire et 1 suppléant)
  - Jury de concours (2 titulaires et 2 suppléants)
  - Commission de délégation de service public (1 titulaire et 1 suppléant)
4. Composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sous réserve de la désignation de 3 élus municipaux par la commune de Saint Laurent d'Aigouze
5. Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard (SDCI)
6. Convention pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale à la Fédération Française de handball (salle Camargue)

Informations diverses.

Décisions du Président.

M. le Président informe l'Assemblée du retrait de la question à l'ordre du jour « Composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) » car la commune de St Laurent d'Aigouze doit délibérer sur ce dossier au prochain Conseil Municipal du mois d'août. En conséquence, cette question sera inscrite au Conseil Communautaire du mois de Septembre.

**Objet : Election de trois Vice-présidents- N°2011-07-90**

Monsieur le Président après avoir donné lecture des Articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection au scrutin secret uninominal de 3 Vice-présidents, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code des Collectivités Territoriales.

Présentent leur candidature :

1. M. Jean-Paul CUBILIER
2. M. Lionel JOURDAN
3. M. Santiago CONDE

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à procéder au vote, à bulletin secret uninominal, dans l'ordre d'inscription pour chaque candidature.

Vu le procès-verbal d'élection dressé en date du 25 juillet 2011, sont élus Vice-présidents à la majorité absolue au premier tour :

- M. Jean-Paul CUBILIER
- M. Lionel JOURDAN
- M. Santiago CONDE

**(voir procès-verbal en annexe plus haut).**

**Objet : Refonte de l'architecture des commissions thématiques – N°2011-07-91**

Les commissions thématiques examinent les dossiers, formulent des suggestions, donnent des avis, préparent des rapports qui sont soumis, pour décision, au Conseil Communautaire. Les commissions ne sont pas des instances décisionnelles et ne peuvent, en aucun cas, décider à la place du Conseil Communautaire.

Afin de poursuivre la structuration de la Communauté de Communes Terre de Camargue, mieux appréhender les réalités locales actuelles, les enjeux à venir et permettre ainsi une meilleure déclinaison du projet politique de territoire de la Communauté de Communes, il est proposé au Conseil Communautaire, une refonte de l'architecture des commissions thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'abroger la délibération n° 2009-09-130 du 9 septembre 2009 et d'adopter l'architecture remodelée des commissions thématiques telle que présentée ci-après :

<b>Architecture des commissions thématiques</b>
Finances et Evaluation des politiques publiques
Développement durable et Environnement
Travaux, Eclairage public, Eau et Assainissement
Tourisme et Ports intercommunaux maritimes de plaisance
Restauration collective
Equipements sportifs et Loisirs
Culture et Education
Economie et Zone d'Activités
Emploi et Insertion
Habitat et Droit des Sols
Aménagement du territoire, Prévention des risques naturels, Sentiers de Randonnées

Le Conseil Communautaire sera prochainement invité à procéder à la désignation des membres qui composeront les commissions thématiques. Ainsi, il sera arrêté, pour chaque commission, la liste des élus appelés à y siéger.

**Objet : Election partielle d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission d'Appels d'Offres – N°2011-07-92**

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée à cette élection.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité élit pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Jean-Paul CUBILIER, comme membre titulaire
- M. Alain FONTANES, comme membre suppléant

Le reste de la composition restant inchangé, la Commission d'Appel d'Offres, outre Monsieur le Président, est composée comme suit, à compter de ce jour :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Enry BERNARD-BERTRAND	Monsieur Cédric BONATO
Monsieur André DELLA-SANTINA	Monsieur Noël GENIALE
Monsieur Richard PAULET	Madame Annie BRACHET
Monsieur Yves FONTANET	Madame Martine LAMBERTIN
Monsieur Jean-Paul CUBILIER	Monsieur Alain FONTANES

**Objet : Election partielle de deux membres titulaires et de deux membres suppléants du jury de concours – N°2011-07-93**

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée à cette élection.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit pour siéger au Jury de concours :

- M. Santiago CONDE comme membre titulaire
- Mme Magali POITEVIN comme membre titulaire
- M. Lionel JOURDAN comme membre suppléant
- M. Rodolphe TEYSSIER comme membre suppléant

Le reste de la composition restant inchangé, le jury de concours, outre Monsieur le Président, est composé comme suit, à compter de ce jour :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Jean SPALMA	Monsieur Fabrice LABARUSSIAS
Monsieur Yves FONTANET	Monsieur Enry BERNARD-BERTRAND
Monsieur Dominique DIAS	Madame Laure PELATAN
M. Santiago CONDE	M. Lionel JOURDAN
Mme Magali POITEVIN	M. Rodolphe TEYSSIER

**Objet : Election partielle d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission de délégation de service public – N°2011-07-94**

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée à cette élection.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit pour siéger au Jury de concours :

- M. Jean-Paul CUBILIER comme membre titulaire
- M. Santiago CONDE comme membre suppléant

Le reste de la composition restant inchangé, la commission de délégation de service public, outre Monsieur le Président, est composé comme suit, à compter de ce jour :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Madame Annie BRACHET	Mme Khadija PINCHON
Monsieur Enry BERNARD-BERTRAND	Monsieur Noël GENIALE
Monsieur Richard PAULET	Madame Laure PELATAN
Monsieur Jacques ROSIER-DUFOND	Monsieur Jean-Pierre SPIERO
Monsieur Jean-Paul CUBILIER	Monsieur Santiago CONDE

**Objet : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard (SDCI) – N°2011-07-95**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de donner un **avis défavorable** au projet de SDCI qui prévoit la création d'une Communauté de Communes élargie par fusion des deux communautés de communes de Petite Camargue et de Terre de Camargue et de **maintenir le périmètre actuel** de la Communauté de Communes Terre de Camargue, à savoir Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Saint Laurent d'Aigouze.

**Objet : Convention pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale à la Fédération Française de Handball (Salle Camargue)  
Retire et remplace la délibération n°2011-05-72 – N°2011-07-96**

Par délibération n°2011-05-72 du 23 mai 2011, le Conseil Communautaire a accepté de mettre à disposition la salle Camargue à la Fédération Française de Handball pour le 30/07/2011 de 16h à 20h et ce à titre gracieux.

La demande de la Fédération Française de Handball a évolué et les équipes (France et Norvège) souhaitent utiliser la salle Camargue du 25 juillet au 31 juillet 2011 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité de retirer la délibération n°2011-05-72 du 23 mai 2011 et d'approuver la convention pour la mise à disposition occasionnelle de la salle Camargue, à la Fédération Française de Handball, à titre gracieux, du 25 au 31 juillet 2011.

INFORMATIONS DIVERSES
-----------------------

**Construction d'une base nautique et aménagement de ses abords sur la commune du Grau du Roi**

Le cabinet d'architecte « Atelier WAFFLARD Architectes » a rendu la phase PRO du projet de la base nautique intercommunale sur la commune du Grau du Roi.

Les travaux comprenant la démolition des bâtiments existants et la construction d'un nouveau bâtiment avec vestiaires, salle de réunion et bureaux ainsi que les aménagements extérieurs avec cheminement pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite) jusqu'à la mise en eau, sont estimés à 230.000 € HT. A cette dépense, s'ajouteront les honoraires, les frais de raccordement aux divers réseaux en cours d'estimation ainsi que les frais relatifs à la construction de bureaux dans le hangar de la base nautique dont vous trouverez le détail dans la décision n° 11-43 du 28 juin 2011.

Le DCE devrait être fourni durant le mois de juin, les procédures d'appel d'offres ouverts ou de MAPA étant alors lancées en Juillet 2011.

Ce planning permet d'envisager les premiers travaux en début d'automne.

DECISIONS DU PRESIDENT
------------------------

Décision n°11-21 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011.  
Acte de nomination d'un Régisseur et de ses Suppléants de la Régie de Recettes Service Médiathèques/Bibliothèques.

Décision n°11-22 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011.  
Acte de nomination des mandataires de la sous régie de Recettes du Service Médiathèques/Bibliothèques : Grau du Roi.

Décision n°11-23 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011  
Acte de nomination des mandataires de la sous régie de Recettes du Service Médiathèques/Bibliothèques : Saint Laurent d'Aigouze.

Décision n°11-24 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011.  
Acte de nomination du régisseur et de ses mandataires suppléants de la Régie de Recettes du Service Culture.

Décision n°11-25 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011.  
Acte constitutif de la régie de Recettes et de 5 sous régies pour « l'Opération Canton Pass' ».

Décision n°11-27 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011.  
Nomination du régisseur et de son mandataire suppléant de l'Opération Canton Pass' : A la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Décision n°11-28 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011.  
Acte de nomination des mandataires des sous régies de recettes pour l'Opération Canton Pass' sises à la médiathèque d'Aigues Mortes, à la bibliothèque de Le Grau du Roi et à la bibliothèque de St Laurent d'Aigouze.

Décision n°11-29 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011.  
Acte de nomination des mandataires des sous régies de recettes pour l'Opération Canton Pass' pour la sous régie sise au bureau de la restauration scolaire de Le Grau du Roi.

Décision n°11-30 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011.  
Acte de nomination des mandataires des sous régies de recettes pour l'Opération Canton Pass' pour la sous régie sise au bureau de la restauration scolaire de St Laurent d'Aigouze.

Décision n°11-34 du 4 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 17 mai 2011.  
Acte de nomination des mandataires de la régie de recettes du Centre Aqua-Camargue.

Décision n°11-35 du 5 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 10 mai 2011.  
De désigner la SCP MARGALL D'ALBENAS en qualité d'avocats, sise 5 rue Henry Guinier - 34 000 Montpellier, pour établir les écritures en défense et assurer la défense de la Communauté de Communes Terre de Camargue dans cette affaire, auprès du Tribunal Administratif de Nîmes. De prendre en charge les honoraires d'avocats et les frais annexes y afférent.

Décision n°11-36 du 10 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 13 mai 2011.  
Un marché pour la mission de coordination SPS de niveau 2 pour la réalisation d'un restaurant scolaire à l'école Gambetta sur la commune d'Aigues Mortes, est conclu avec l'entreprise DIEXAS sise à 30128 GARONS. La prestation est arrêtée à la somme de 2 161,50 € HT soit 2 585,15 € TTC.

Décision n°11-37 du 25 mai 2011, déposée en Préfecture du Gard le 27 mai 2011.  
Un marché pour l'aménagement d'une salle de réfectoire avec cuisine en liaison froide pour l'Ecole Gambetta sur la commune d'Aigues Mortes, est conclu comme suit :

- Lot n°1 (Maçonnerie, cloisons sèches, menuiseries, carrelages, peintures), attribué à l'entreprise EGBL sise à BOUILLARGUES – 30230
- Lot n°2 : le représentant du pouvoir adjudicataire décide de déclarer ce lot infructueux car aucune offre n'a été remise.

La prestation est arrêtée à la somme de 28 754,29 € HT soit 34 390,13 € TTC.

Décision n° 11-38 du 17 juin 2011 déposée en Préfecture du Gard le 22 juin 2011  
Marché pour la dépose et la pose de « bornes à quai » existantes avec le raccordement en eau et électricité pour les ports de plaisance maritimes d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi attribué à l'entreprise SANTERNE CAMARGUE sise à Garons pour un montant de 15 590 € HT.

Décision n° 11-39 du 27 juin 2011 déposée en Préfecture du Gard le 6 juillet 2011  
Marché pour la modification des réseaux humides au restaurant scolaire, boulevard Alexandra David Neel à Saint Laurent d'Aigouze attribué à l'entreprise CARIAMI sise à Saint Laurent d'Aigouze pour un montant de 10 480.90 € HT.

Décision n° 11-40 du 27 juin 2011 déposée en Préfecture du Gard le 6 juillet 2011  
Marché pour la réalisation de travaux électriques dans le cadre de la mise en conformité du groupe scolaire Charles Gros à Aigues-Mortes attribué à l'entreprise FACCA et CIE sise à Le Grau du Roi pour un montant de 6 607.81 € HT.

Décision n° 11-41 du 28 juin 2011 déposée en Préfecture du Gard le 6 juillet 2011  
Désignation de Maître Alice AVEZOU notaire du cabinet notarial « Henri AVEZOU - Bernard BASTIDE 6 Alice AVEZOU » sise à Le Grau du Roi pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AT n°70 surface 310 m<sup>2</sup>, sise à ZA Terre de Camargue à Aigues

Décision n° 11-42 du 28 juin 2011 déposée en Préfecture du Gard le 6 juillet 2011

Marché de fourniture et livraison de matériel pour l'éclairage public attribué comme suit :

- Lot 1 : Lampes, attribué à l'entreprise REXEL France sise à Nîmes 30331, pour un montant maximum de 50 100 € HT
- Lot 2 : Divers appareils, attribué à l'entreprise REXEL France sise à Nîmes 30331 pour un montant maximum de 42 000 € HT

Décision n° 11-43 du 28 juin 2011 déposée en Préfecture du Gard le 6 juillet 2011

Marché pour la construction de bureaux dans le hangar de la base nautique – commune du Grau du Roi attribué comme suit :

- Lot ossature bois : attribué à l'entreprise MLS CONSTRUCTION sise à Mèze 34140, pour un montant de 6 683.25 € HT
- Lot escalier : attribué à l'entreprise CHAPTAL sise à Aigues-Mortes 30220, pour un montant de 1 862.50 € HT
- Lot Plafond cloison : attribué à l'entreprise DELTA PLAC sise à Nîmes 30900, pour un montant de 3 172.25 € HT
- Lot revêtement de sol : attribué à l'entreprise ST MACLOU sise à Pérois 34470, pour un montant de 1 333.94 € HT
- Lot clôture : attribué à l'entreprise ESPES sise à Nîmes 30000, pour un montant de 2 395.30 € HT
- Lot climatisation : attribué à l'entreprise BALKO sise à Aigues-Mortes 30220, pour un montant de 2 016.92 € HT.
- Lot électricité : attribué à l'entreprise FACCA ET CIE sise à Le Grau du Roi 30240, pour un montant de 2 505.21 € HT.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.*

Le Président,  
Léopold ROSSO.